



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément à l'arrêté préfectoral **R02-2024-16-12-00006** du **16 décembre 2024**, le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale unique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de la Sarl MADININA AGRI, pour l'extension d'un élevage de volailles de chair, à plus de 40 000 volailles, implanté sur la commune du Saint-Esprit, au lieu-dit « Peter Maillet »

Cette enquête publique d'une durée de 32 jours, se déroulera **du 13 janvier 2025 au 13 février 2025 inclus** à la mairie du Saint-Esprit, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des services. Des permanences seront également effectuées à la mairie de Rivière-Salée.

Monsieur POMPIERE Alain Christophe, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, par décision N° E24000011/97 du 04 octobre 2024 du tribunal administratif de la Martinique, procédera à l'ouverture de l'enquête publique, le 13 janvier 2025 et siégera à la mairie du Saint-Esprit, siège de l'enquête publique, ainsi qu'à la mairie de Rivière-Salée, aux dates et heures ci-après :

Mairie du Saint-Esprit	lundi 13 janvier 2025	De 9h à 13h	Ouverture
Mairie de Rivière-Salée	mercredi 15 janvier 2025	De 9h à 13h	Permanence
Mairie du Saint-Esprit	jeudi 23 janvier 2025	De 9h à 13h	Permanence
Mairie de Rivière-Salée	vendredi 31 janvier 2025	De 9h à 13h	Permanence
Mairie du Saint-Esprit	jeudi 6 février 2025	De 9h à 13h	Permanence
Mairie de Rivière-Salée	lundi 10 février 2025	De 9h à 13h	Permanence
Mairie du Saint-Esprit	jeudi 13 février 2025	De 9h à 13h	Clôture

Le public peut prendre librement connaissance du dossier d'enquête publique et peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet au sein des mairies de Saint-Esprit, Ducos, François, Vauclin, Rivière-Salée, Rivière-Pilote. Il peut les adresser par courrier au commissaire enquêteur, en mairie de Saint-Esprit, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr. Ces observations seront annexées aux registres d'enquête publique. Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-après : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr> rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2024 » ainsi que dans les mairies indiquées ci-dessus.

La personne responsable du projet est Monsieur SEGUR Marc, gérant de la Sarl MADININA AGRI – Tél. 06 96 32 98 10 - email : marc.segur@icloud.com . Toute information devra être demandée à M. LABAYE Marc – Tél. 06 96 45 09 19 – email : marc.labaye@icloud.com

Les frais de publicité, d'affichage ainsi que l'indemnisation du commissaire enquêteur sont à la charge de la Sarl MADININA AGRI.

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus d'une part, à la disposition du public en mairie de Saint-Esprit, Ducos, François, Vauclin, Rivière-Salée, Rivière-Pilote, ainsi qu'à la DEAL Martinique aux jours et heures habituels d'ouverture et d'autre part, publiés sur le site internet de la DEAL : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr> rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2024 ».